



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/163
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation de la Directrice exécutive
Assistance au Gouvernement de la Zambie

Assistance proposée : 10,5 millions de dollars, dont 8,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide de ressources multibilatérales et/ou des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (1977-2001)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie selon décision 96/15 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme (en millions de dollars) :

	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé génésique	4,5	2,0	6,5
Stratégie en matière de population et de développement	3,0	-	3,0
Plaidoyer	1,0	-	1,0
Total	8,5	2,0	10,5

ZAMBIE

Indicateurs liés aux objectifs convenus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement*

		<u>Seuils*</u>
Accouchements réalisés avec l'assistance d'un professionnel de la santé (%) <u>1/</u>	51,0	≥60
Taux d'utilisation de contraceptifs (% des femmes de 15 à 44 ans) <u>2/</u>	15,0	≥55
Accès aux services de santé de base (%) <u>3/</u>	75,0	≥60
Taux de mortalité infantile (p. 1 000) <u>4/</u>	104,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (p. 100 000) <u>5/</u>	150,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (%) <u>6/</u>	62,2	≥75
Taux d'alphabétisation des femmes adultes <u>7/</u>	67,4	≥50

* Énoncés dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvés dans la décision 96/15 du Conseil d'administration.

1/ OMS, Coverage of Maternal Care, 3e édition. Les données portent sur la période 1986-1993.

2/ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données portent sur la période 1986-1993.

3/ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données portent sur la période 1985-1993.

4/ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données portent sur l'année 1992.

5/ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données portent sur la période 1980-1992.

6/ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, version 3 (CD-ROM), 1994, d'après des chiffres établis par l'UNESCO.

7/ UNESCO, L'éducation pour tous. situation et tendances, 1994.

Données démographiques

Population en 1995 (en milliers d'habitants)	9 456	Accroissement annuel de la population (%)	2,6
Population en l'an 2000 (en milliers d'habitants)	10 754	Population urbaine	3,3
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	97,8	Population rurale	2,0
Pourcentage de la population urbaine	43,0	Taux brut de natalité (p. 1000)	41,9
Population par groupe d'âge (%)		Taux brut de mortalité (p. 1000)	16,2
0-14 ans	47,5	Bilan migratoire (p. 1000)	0,0
15-24 ans	20,0	Indice synthétique de fécondité (par femme)	5,98
60 ans et plus	3,8	Espérance de vie à la naissance (années)	
Femmes âgées de 15 à 49 ans (%)	45,5	Hommes	45,4
Age médian (années)	16,2	Femmes	46,8
Densité de la population au km ²	13	Moyenne	46,1
		PNB par habitant (dollars E.-U., 1994)	350

Sources : World Population Prospects : The 1994 Revision, Division de la population, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU, sauf pour le PNB par habitant, communiqué par le PNUD.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se propose de financer, sur la période 1997-2001, un programme global en matière de population destiné à aider le Gouvernement zambien à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de population et de développement. Il envisage de financer ce programme à raison de 10,5 millions de dollars, dont 6,5 millions seront prélevés sur ses ressources ordinaires, dans la mesure où ces ressources seront disponibles. Il s'emploiera à réunir le solde de 2 millions de dollars en ayant recours, autant que possible, à des ressources multilatérales et/ou à ses ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Ce programme sera le quatrième programme d'assistance du FNUAP à la Zambie.

2. Le programme proposé est conforme aux recommandations formulées par la Mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies réalisée conjointement avec le gouvernement en février/mars 1996; à la politique nationale en matière de population; à la note de stratégie du pays pour 1997-2001; au projet de politique nationale de promotion de l'égalité entre les sexes; et au programme national d'action en matière de population et de développement (1996-2015). Les organisations non gouvernementales (ONG) locales ont elles aussi participé à la formulation du programme à tous les niveaux par l'entremise du Comité technique interinstitutions sur la population.

3. La Zambie fait partie du "Groupe A" aux fins du nouveau système d'allocation des ressources du FNUAP. Le programme proposé a essentiellement pour objectif de renforcer les capacités techniques et de gestion des institutions qui participent à l'exécution du programme national en matière de population ainsi que d'intégrer les questions liées à la population et à l'égalité entre les sexes à tous les plans, politiques, programmes et stratégies visant à assurer un développement humain durable. Dans le contexte de l'action menée par d'autres donateurs en Zambie, le FNUAP jouit généralement d'un avantage comparatif spécial dans les domaines de l'élaboration des stratégies en matière de population et de développement et de plaidoyer, et des ressources plus importantes que par le passé seront allouées aux activités entreprises dans ces secteurs. Toutefois, les efforts resteront concentrés sur la santé génésique, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle, domaines dans lesquels le FNUAP, s'il ne joue pas le rôle prépondérant pour ce qui est du financement extérieur, n'en occupe pas moins une place de premier rang pour ce qui est de la coordination de l'action des donateurs et du plaidoyer et où il comble une importante lacune en fournissant une assistance aux provinces où les indicateurs de la santé génésique sont les plus mauvais.

4. Les activités prévues au titre du programme proposé, à l'instar de toutes celles que soutient le FNUAP, seront menées conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

Généralités

5. La population de la Zambie, qui était de 3,5 millions d'habitants lors de l'accession du pays à l'indépendance, en 1964, atteignait 9,7 millions d'habitants à la fin de 1996. Le taux d'accroissement démographique est actuellement estimé à 2,6 % par an. Certaines indications permettent de penser

que le taux synthétique de fécondité a commencé à baisser légèrement : il est tombé de 6,7 en 1990 à 6,5 en 1992 et, selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies, il devrait tomber à environ 6 au cours des cinq prochaines années. Le taux d'utilisation de méthodes contraceptives était en 1992 de 15,2 % de toutes les femmes mariées pour toutes les méthodes et de 8,9 % pour les méthodes modernes. En 1990, la proportion de ménages dirigés par des femmes était de 16,9 %. Le taux de mortalité infantile est passé de 97 p. 1000 naissances vivantes en 1980 à 123 p. 1000 en 1990 et, selon les estimations, il dépasse légèrement 100 p. 1000 à l'heure actuelle. La pandémie de VIH/SIDA continue de faire des ravages : en 1994, il semble que de 13 à 17 % de la population adulte ait été infectée et, en 1995, le SIDA a été à l'origine de la moitié du total des décès. De ce fait, l'espérance de vie à la naissance s'est raccourcie, tombant de 54 ans en 1980 à 46 ans en 1995.

6. La situation des femmes est la raison pour laquelle le programme proposé mettra l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes. Selon le système patriarcal de relations sociales qui prévaut dans le pays, les femmes sont généralement censées s'en remettre aux hommes pour toutes les grandes décisions, y compris celles qui concernent la santé génésique. Bien qu'elles jouissent théoriquement d'un statut égal à celui des hommes en vertu de la Constitution, le droit coutumier, le droit de la famille et le droit des personnes reflète une discrimination à l'égard des femmes. Les taux d'analphabétisme sont plus élevés chez les femmes, et celles-ci sont davantage touchées par la misère. L'accès qu'elles ont à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la terre, aux successions, au crédit et aux transports, demeure limité, et la violence contre les femmes est un phénomène généralisé.

Assistance fournie précédemment par le FNUAP

7. Le FNUAP coopère avec le Gouvernement zambien depuis 1972, et le premier programme du pays a été entrepris en 1984. D'importantes réalisations sont à signaler, notamment la formulation, en 1989, de la politique nationale en matière de population et la création du Comité technique interinstitutions sur la population et de ses sous-comités; les recensements nationaux réalisés en 1980 et 1990; la création d'un Département de la démographie au sein de l'Université de la Zambie et la formation de quelque 130 démographes; la création d'un Service pour la santé de la famille au Ministère de la santé; l'appui apporté au programme national de planification de la famille; et le développement significatif des services d'information, d'éducation et de communication (IEC) en matière de population, de santé génésique parmi les adolescents et de promotion de l'égalité entre les sexes.

8. Le principal enseignement à tirer des précédents programmes du FNUAP est que ceux-ci étaient fondés sur des hypothèses peu réalistes quant à la priorité que le gouvernement pourrait accorder à la population compte tenu de l'action à entreprendre d'urgence dans d'autres domaines. Par exemple, la création d'un Conseil national de la population, bien que prévue dans la politique nationale en la matière, n'a pas été possible. En outre, le troisième programme (1994-1996) a dû être exécuté dans un climat incertain, une restructuration de toutes les principales institutions du pays ayant été entreprise dans le contexte du Programme de réforme de la fonction publique. Les neuf projets élaborés dans le cadre du troisième programme n'ont pu être approuvés qu'en 1996 et, de ce fait, le taux de réalisation a été peu élevé.

9. Le principal problème qu'il a fallu résoudre pour pouvoir exécuter le programme concernant la population a consisté à repenser l'appui à fournir au Ministère de la santé compte tenu des contraintes imposées par la réforme de la fonction publique. En mai 1996, le Ministère de la santé a organisé au niveau national un séminaire de sensibilisation à la santé génésique pour faire en sorte que des soins de santé génésique soient intégrés au processus national de réforme des services de santé actuellement en cours et pour élaborer et mettre en place au niveau national une stratégie et un réseau de services de santé génésique. L'on s'emploie actuellement à renforcer le Service pour la santé de la famille, lequel a acquis une idée plus claire des services de santé génésique à fournir et s'est employé activement à institutionnaliser, à coordonner et à réaliser avec l'aide de multiples organisations et donateurs un vaste programme national dans ce domaine. Une étude de la situation réalisée en 1995 a fait apparaître que la demande de services de planification de la famille augmente dans les régions périphériques, ce dont il sera tenu compte dans l'élaboration des futurs plans de district. Un autre élément positif à cet égard a été la contribution accrue que les ONG nationales et internationales ont apportée aux services de santé génésique; l'on a ainsi pu constater qu'en améliorant la qualité des soins, l'on peut accroître rapidement, en milieu urbain, le taux d'utilisation des services de santé génésique. Il a également été rédigé un nouveau document indiquant les principes directeurs et normes à appliquer en matière de planification de la famille, qui a également contribué à intégrer plus étroitement la planification de la famille au programme national de santé génésique et à rehausser la visibilité des services de planification de la famille au sein du Ministère de la santé.

10. Dans le contexte du troisième programme de pays, l'OMS s'est associée au Fonds pour appuyer l'évaluation des besoins en matière de contraception et la rédaction du document relatif aux principes directeurs et normes à appliquer en matière de planification de la famille, et l'OMS et l'UNICEF ont appuyé l'évaluation des besoins dans les domaines des services de promotion d'une maternité sûre. L'Agence suédoise de développement international a fourni un appui au Ministère de la santé et a soutenu les programmes scolaires d'éducation sexuelle et de santé génésique. Au cours des quatre prochaines années, l'Agence fournira une contribution de 8,5 millions de dollars pour appuyer les services de santé génésique, notamment en vue d'améliorer l'hygiène des procédures d'interruption volontaire de grossesse, des programmes de prévention du VIH/SIDA et la réalisation de l'enquête nationale sur la santé. L'Agency for International Development des Etats-Unis envisage de fournir au cours des quatre prochaines années un financement de 60 millions de dollars qui sera consacré à des programmes de santé dans 20 districts des provinces du centre, du Copperbelt, de l'Est, de Lusaka et du Sud, notamment dans le domaine de la santé génésique. L'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni a l'intention d'exécuter au cours des cinq années à venir un projet, d'une valeur de 9 millions de dollars, visant à financer pour le compte du secteur public l'acquisition de l'intégralité des contraceptifs nécessaires dans le pays; à renforcer les services de logistique et d'information en matière de planification de la famille du Ministère de la santé; et à appuyer des services communautaires de planification de la famille dans la province de l'Est, en collaboration avec la Planned Parenthood Association de Zambie.

11. Le FNUAP a joué un rôle de premier plan en aidant le gouvernement à coordonner les activités des donateurs dans le domaine de la santé génésique

ainsi qu'en encourageant une coordination plus étroite de l'exécution du programme national en matière de population par le gouvernement et par les donateurs dans le cadre du Comité technique interinstitutions sur la population. Maintenant qu'un programme national de santé génésique a été élaboré, l'on peut s'attendre à une répartition beaucoup plus rationnelle des tâches entre les donateurs, qui pourront se fonder sur des plans nationaux clairement définis dans des domaines comme la formation, la normalisation du matériel à acheter et la modernisation des dispensaires. Bien que le FNUAP n'ait apporté qu'une part mineure du financement des activités de santé génésique, les autres donateurs se sont montrés conscients de l'avantage comparatif dont jouissait le Fonds, qui avait démontré son aptitude à collaborer avec le gouvernement dans le domaine de la politique de santé génésique, ainsi que du rôle prééminent qu'avait joué le FNUAP en aidant à formuler le programme national en matière de population. Dans le contexte du quatrième programme, le FNUAP s'attachera principalement à développer les capacités nationales en organisant une formation et en renforçant les institutions du pays. Le Fonds collabore étroitement avec l'USAID en ce qui concerne la planification de la famille, les efforts d'IEC et les activités de plaidoyer; avec l'Agence suédoise de développement international pour les questions liées à la santé génésique; et avec l'OMS et l'UNICEF dans le domaine de la maternité sûre, et en particulier des efforts de réduction de la mortalité maternelle, des activités de promotion de la santé génésique parmi les adolescents et des services de planification de la famille.

Programme proposé

12. Dans les efforts qu'il déploie pour assurer un développement humain équitable et durable, le Gouvernement zambien souscrit pleinement à la stratégie proposée par la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies, qui devra consister à renforcer l'appui fourni pour l'élaboration et l'exécution du programme national en matière de population au niveau des provinces et des districts tout en continuant à soutenir l'élaboration de politiques et la restructuration des institutions au plan national. Le programme proposé permettra à la Zambie de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et créera des possibilités nouvelles d'étendre les activités dans plusieurs des domaines considérés comme prioritaires par le FNUAP, conformément à la politique de décentralisation adoptée par le gouvernement.

13. Santé génésique. Dans ce domaine, le FNUAP fournira un appui pour améliorer les services de santé génésique dans 13 districts de quatre provinces. Ainsi, l'on s'attachera à améliorer l'accès aux dispensaires de district à même de fournir des services de santé génésique de qualité; l'un des objectifs que vise la réforme nationale du secteur de la santé consiste à moderniser 400 dispensaires. Tous les dispensaires appuyés par le FNUAP devront fournir aux adolescents des services de santé génésique conçus de manière à répondre à leurs besoins spécifiques. Le FNUAP s'attachera à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé génésique en veillant à ce que les dispensaires tiennent davantage compte des besoins des femmes. Pour cela, l'on s'emploiera à aménager dans les dispensaires des locaux où les femmes puissent se faire soigner à l'abri des regards indiscrets; et améliorer la qualité et convivialité des services, des conseils et des relations personnelles.

14. Le Fonds fournira une assistance pour l'élaboration de matériels d'information, d'éducation et de communication à jour, pertinents, adaptés aux cultures locales et faciles à consulter qui puissent être distribués par les dispensaires et aussi être utilisés dans le cadre des efforts communautaires. Il s'emploiera, au moyen de stratégies d'information, d'éducation et de communication bien ciblées, à encourager les hommes, les femmes et les adolescents à utiliser davantage les services de santé génésique, et notamment de planification de la famille. Ces stratégies, fondées sur différentes recherches socio-culturelles, tendront à susciter parmi les populations une prise de conscience accrue des effets bénéfiques qu'a la planification de la famille dans le domaine économique et dans celui de la santé, et l'on s'efforcera en particulier d'encourager les hommes à faire preuve d'une attitude responsable dans ce domaine. Le programme tendra aussi à diffuser ce message parmi les adolescents, tant dans le contexte scolaire qu'en dehors.

15. Dans le cadre du programme proposé, le Fonds fournira un appui pour la formation de cadres dans des domaines comme l'élaboration des politiques, la programmation, le suivi et l'évaluation ainsi que l'élaboration de principes directeurs et de programmes de santé génésique dans le contexte de la réforme du secteur national de la santé; s'emploiera à renforcer les services de supervision, de planification, de suivi et d'évaluation des programmes de santé génésique au niveau des districts; et appuiera les programmes de préparation et de formation en cours d'emploi visant à permettre au personnel de santé de fournir une gamme complète de soins de santé génésique de qualité adaptés aux besoins de chaque district. Par ailleurs, le FNUAP s'emploiera à promouvoir des études socio-culturelles et des recherches sur le fonctionnement des systèmes de santé afin de faciliter l'analyse des activités et l'élaboration de programmes mieux adaptés aux cultures locales et plus efficaces.

16. La Note de stratégie du pays prévoit que le système des Nations Unies fournira directement une assistance aux ONG et aux organisations communautaires, et le FNUAP aidera à élaborer un programme pour que ces organisations s'emploient à encourager les communautés des 13 districts des quatre provinces sur lesquels doivent porter les efforts d'expansion des services de santé génésique à utiliser davantage ces services ainsi que les services de planification de la famille. La contribution de ces organisations contribuera à renforcer le réseau national de services de santé génésique. Des participants sélectionnés se familiariseront avec les activités entreprises dans ce domaine dans d'autres pays de la région, et l'on encourage un échange d'informations sur les réalisations obtenues et les difficultés rencontrées afin d'encourager ainsi les initiatives régionales et la mise en place d'un réseau informel de santé génésique dans la région.

17. Stratégies en matière de population et de développement. Le FNUAP aidera le gouvernement à réaliser les objectifs fixés dans le programme national d'action en matière de population et de développement pour donner suite aux recommandations formulées par la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans le cadre de ce programme d'action, le gouvernement s'est engagé à : a) intégrer pleinement les questions concernant la population aux stratégies de développement, à la planification et à la prise de décisions à tous les niveaux; b) mettre en place les mécanismes institutionnels requis pour donner un solide élan national au programme concernant la population; c) promouvoir une meilleure coordination entre les organismes qui s'occupent des

questions liées à la population; et d) mettre à jour la politique nationale en matière de population sur la base des conclusions tirées par les instances internationales compétentes ainsi que des nouvelles politiques sectorielles.

18. Le FNUAP renforcera considérablement son appui et son soutien financier dans ce domaine; en effet, les autres donateurs qui appuient les activités en matière de population, conscients de l'avantage comparatif dont le Fonds jouit dans ce domaine, tendent à ne pas fournir de financement pour les activités en matière de population et de développement. Aussi le FNUAP devra-t-il être l'un des principaux donateurs. Le Fonds, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies identifiés dans la Note de stratégie du pays, appuiera la formulation d'un programme national de développement humain durable qui tienne compte des variables démographiques. Ce programme tendra à faire la synthèse des programmes fragmentaires qui existent actuellement dans le secteur social et à les regrouper. Cela devrait rendre les investissements dans le secteur social plus attrayants pour les donateurs, ce traduire par une coordination plus efficace et par une utilisation plus rationnelle des ressources limitées dont dispose le pays et, en définitive, contribuer à améliorer la qualité de la vie de la population.

19. L'assistance du FNUAP tendra spécifiquement à promouvoir l'intégration des activités en matière de population et de promotion de l'égalité entre les sexes aux stratégies de développement humain durable qui seront adoptées. Il faudra pour cela entreprendre une analyse d'ensemble de la structure, des attributions, de la composition et de l'efficacité des mécanismes institutionnels qui existent dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'administration pour mettre en oeuvre le programme national en matière de population. En outre, le Fonds fournira des services de formation, des aides pédagogiques et un matériel approprié pour perfectionner les compétences techniques des planificateurs nationaux au niveau du gouvernement central, des services sectoriels, des provinces et des districts et pour renforcer les moyens dont les ONG disposent dans ce domaine.

20. Le FNUAP appuiera la réalisation d'études socio-culturelles et fera en sorte que les données utilisées aux fins de la formulation des politiques soient ventilées par sexe. Dans le Plan d'action stratégique pour la promotion de la femme, le gouvernement s'est engagé à intégrer les questions démographiques et les efforts d'amélioration de l'égalité entre les sexes à la planification du développement et le Fonds collaborera avec le gouvernement pour que cet engagement devienne une réalité.

21. Plaidoyer. Le FNUAP aidera le gouvernement à susciter un appui en faveur de la politique nationale en matière de population, notamment grâce à la création d'un Conseil national de la population et à la formulation d'une politique de santé génésique. En outre, il aidera le gouvernement et les ONG intéressées à éliminer les lois, les coutumes et les pratiques qui perpétuent une discrimination à l'égard des femmes et à refléter dans la législation nationale les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Fonds appuiera les efforts de plaidoyer entrepris pour réduire les taux d'abandon scolaire chez les filles. D'une façon plus générale, il s'emploiera à aider le gouvernement à promouvoir l'émancipation des femmes en améliorant leur condition socio-économique et la qualité de leur vie.

22. En coopérant avec le personnel du Ministère de la santé et des ONG ainsi qu'avec les parlementaires, les associations féminines, les spécialistes de la population et tous les autres groupes intéressés, le FNUAP appuiera les efforts de plaidoyer entrepris par le gouvernement pour promouvoir la santé génésique et faciliter l'élaboration des politiques et des programmes à mettre en oeuvre à cette fin au plan national. Le Groupe sur la population et le développement, auquel participent tous les partis représentés au Parlement zambien, devrait beaucoup contribuer à cet effort de plaidoyer en menant une action auprès des partis politiques, des politiciens et des électeurs. Le FNUAP aidera le gouvernement à faire mieux comprendre aux parlementaires, aux agents publics, aux ONG, aux médias et aux groupes communautaires le rôle que la population joue dans le processus de développement.

Exécution, suivi et évaluation

23. La coordination de l'exécution de la politique nationale en matière de population relève actuellement du Comité technique interinstitutions sur la population, auquel sont représentés non seulement les donateurs mais aussi les ONG et ministères intéressés et qui a créé des sous-comités spécialisés présidés par des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux. Le Comité et ses sous-comités se réunissent périodiquement pour faciliter la mise en oeuvre du programme national d'action en matière de population et de développement visant à donner suite aux recommandations formulées par la Conférence internationale sur la population et le développement. Le bureau local du FNUAP aidera le gouvernement à resserrer la coordination des activités des agents d'exécution participant au programme. Le représentant du FNUAP assurera la gestion du programme et collaborera étroitement avec le Coordonnateur résident des Nations Unies pour coordonner la réalisation des activités prévues dans la Note de stratégie du pays. En outre, l'on s'attachera à intégrer les activités aux programmes et plans d'action nationaux pour donner suite aux recommandations formulées par d'autres importantes conférences des Nations Unies. Comme indiqué ci-dessus, différentes initiatives ont été prises pour faire la synthèse de toutes ces activités et les refléter dans un programme national de développement humain durable. Le FNUAP continuera d'assumer la responsabilité de la coordination de l'assistance fournie par les donateurs aux activités liées à la population.

24. La Note de stratégie du pays prévoit qu'il sera effectué en 1999 un examen à mi-parcours des activités de tous les organismes des Nations Unies ainsi qu'une évaluation finale de l'appui fourni par le système des Nations Unies à la Zambie pendant la période 1997-2001. En outre, l'exécution du quatrième programme proposé pour la Zambie sera suivie conformément aux directives standard du FNUAP. Les conseillers de l'équipe d'appui national du FNUAP se rendront périodiquement dans le pays conformément aux plans annuels d'appui technique. Chaque sous-programme et projet sera conçu de manière à comporter des plans de suivi et d'évaluation comprenant des rapports d'activité, des réunions annuelles d'examen des projets et des évaluations indépendantes. L'on s'emploie actuellement à mettre au point des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement, de même que des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement humain durable.

Recommandation

25. La Directive exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance à la Zambie présenté ci-dessus, d'un montant de 10,5 millions de dollars, dont 8,5 millions seront prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, dans la mesure où ces ressources seront disponibles. Pour le solde de 2 millions de dollars, le Fonds aura recours, autant que possible, à des ressources multilatérales et/ou à ses ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.
